Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 48 (1912)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIIIme ANNÉE

N° 7.

LAUSANNE

17 février 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Les « Boy scouts ». — Chronique scolaire : Vaud, Neuchâtel, Jura bernois. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *En classe. — Dictées. — Mon cahier d'écriture. — Calcul oral. — Arithmétique. — Gymnastique.*

LES « BOY SCOUTS »

« *Boy Scouts ?* » — Bien qu'il ait passé la Manche depuis quelque deux ans et qu'on le trouve parfois, — rarement, il est vrai, — dans les journaux de langue française, ce terme ne nous est pas encore tout à fait familier. Dans son numéro de septembre dernier, l'éminente revue que M. Boutroux présentait naguère à l'Académie des sciences morales et politiques, *l'Education*, a publié sur ce sujet une fort belle étude de M. Paul Vuibert. Cet article est, à ma connaissance, ce qui a paru de plus complet en langue française concernant le *Scouting*.

C'est au début de 1908 que le général Baden-Powell publia le *Scouting for Boys*. Son but était « d'inspirer à la jeunesse le goût des exercices qui développent si extraordinairement le caractère chez les hommes de la brousse et de la forêt vierge, explorateurs, trappeurs, pionniers. » Le succès fut immense. Au bout d'un an, les *Boy scouts* étaient cent mille. Ils ont aujourd'hui dépassé le demi-million. D'Angleterre, le mouvement a gagné les colonies britanniques, les Etats-Unis, le Chili, l'Argentine, l'Allemagne, la Russie, l'Italie, les Pays-Bas, la Grèce, la Chine et le Japon. Et le 4 juillet dernier, le roi Georges V passait en revue, à Windsor, une troupe de trente mille *Boy scouts !*

Pour devenir *Boy scout*, il faut être âgé de 11 à 18 ans. Avant même d'être enrôlé comme « tenderfoot, » — « bleu » ou novice, —

on doit connaître la Loi Scout, les signes scouts et le salut scout, savoir faire flotter l'Union Jack et exécuter quelques nœuds courants.

La Loi Scout. — « C'est toute une religion de l'honneur; c'est le code d'une chevalerie nouvelle; c'est, pour la grande armée scout, un drapeau qu'on ne déserte pas. »

1. La parole d'un scout est digne de foi.
2. Un scout est loyal.
3. Le devoir d'un scout est de se rendre utile et d'aider autrui.
4. Un scout est l'ami de tout le monde et le frère de tout autre scout.
5. Un scout est courtois.
6. Un scout est l'ami des animaux.
7. Un scout obéit.
8. Un scout sourit et siffle.
9. Un scout est économe.
10. Un scout est pur en pensées, en paroles et en actes.

Un scout sourit et siffle! — Ces cinq mots ne sont-ils pas la formule même de l'héroïsme?

Pour devenir « scout de 2me classe », le « tenderfoot » doit savoir : donner les premiers soins à un blessé et faire un bandage, ranimer un noyé, improviser un brancard, allumer un feu en plein air, sans se servir de plus de deux allumettes; faire cuire un quart de viande et deux pommes de terre sans autre ustensile que la gamelle réglementaire; aller au *pas scout*, c'est-à-dire courir un mille (1600 mètres) en douze minutes, en courant et en marchant 50 yards (environ 45 mètres) alternativement. Il doit avoir six pence (60 centimes) au moins à la caisse d'épargne. On exige qu'il ait acquis déjà quelque habitude de la boussole, du télégraphe et des signaux à bras. En outre, tout novice subit deux épreuves : à la campagne, suivre une trace sur une longueur d'un demi-mille en vingt-cinq minutes au plus; à la ville regarder attentivement quatre vitrines de magasins pendant une minute chacune, puis décrire d'une façon satisfaisante le contenu de l'une d'elles.

« Le *scout de 1re classe* sait nager. Il a un shilling (1 fr. 25) au moins à la caisse d'épargne. Il peut expédier ou recevoir un mes-

sage du télégraphe Morse ou du sémaphore à bras. Il connaît d'une façon précise les actes qu'il aurait à accomplir en cas d'accident, de sinistre ou de panique. Il sait faire la soupe et quelques plats simples, dépouiller et faire cuire un lapin, plumer et rôtir un oiseau. Il est capable de lire correctement une carte, de dessiner un plan intelligible, d'indiquer sur le champ sans boussole n'importe quelle direction, d'abattre un arbre, d'équarrir proprement une pièce de bois, d'évaluer une distance, une aire, une hauteur, la force numérique d'un groupe, avec une erreur inférieure à 25 %. Il a enfin amené une recrue, instruite par ses soins, de tout ce qui est requis d'un *tenderfoot.* »

Outre les grades de scout de 2me et de 1re classe, il existe à l'heure actuelle 41 matières pour lesquelles on délivre des insignes de capacité. L'enfant est constamment stimulé et l'empressement est grand : 94000 insignes ont été décernés en 1910; 43500 dans le premier semestre de 1911. La plupart de ces insignes sont des preuves d'habileté professionnelle, car les travaux manuels sont en grand honneur chez les Boy Scouts. « Les scouts se signalent journellement par des actes de courage. Trois cents vies ont été sauvées par eux en 1909 et 1910. La croix de bronze récompense ceux qui ont fait preuve d'un héroïsme spécial ou couru des risques extraordinaires en portant secours. »

Le *scouting* est une admirable école d'éducation physique, intellectuelle et morale. Je crois que les maîtres de la campagne, dont la grande majorité n'a pas de local de gymnastique à sa disposition, trouveraient dans le Manuel de Baden-Powell une foule d'exercices qui passionneraient leurs élèves. Je ne connais jusqu'ici qu'une tentative de *scouting* en Suisse, celle de M. Robert Hercod, à Lausanne. Or M. Hercod a cru devoir introduire dans la *loi scout* le dogme antialcoolique. A ce sujet, je voudrais citer quelques-unes des paroles par lesquelles M. Georges Bertier, le directeur de *l'Education*, a introduit l'article de M. Paul Vuibert : « Des hommes de bonne volonté vont organiser en France un mouvement semblable. Il faut que cette ligue qui va se créer soit vraiment *nationale*, en dehors des partis politiques, en dehors de nos discussions religieuses. Ce sera chose difficile, je le sais, en ce pays où le mot et

l'idée de neutralité sont honnis, et où l'on a réalisé ce tour de force de donner à des ballons de football une couleur politique et religieuse (ou antireligieuse) ! » J'ai pour M. Hercod la plus grande estime ; mais en faisant des « Boy Scouts » une annexe de l'abstinence, je pense qu'il a fait fausse route. Que l'on donne à la loi scout une inspiration *suisse*, d'accord. Mais qu'on n'en fasse pas un succédané des règlements de la Croix-Bleue ou de la Ligue antialcoolique !

Albert CHESSEX.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Les pépinières forestières scolaires dans le canton de Vaud en 1910.** — La *Terre vaudoise* a publié le rapport de M. Badoux, inspecteur forestier, présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers, en juin dernier, à Morges.

Il résulte de ce rapport que l'augmentation du nombre des pepinières scolaires en 1910 a été plus forte que les années précédentes : il a passé de 41 à 45. Si l'on considère que cinq anciennes pépinières n'ont pas fourni de rapport, mais n'en existent pas moins, leur nombre total a été, en réalité, de 50. Une a été supprimée, celle de Corcelles-le-Jorat, qui n'a pas trouvé l'appui nécessaire des autorités communales. Sept pépinières enfin sont nouvelles ; ce sont celles de Roche, Blonay, St-Cierges, Grandson, les Clées, Bière et Apples. La pépinière d'Apples n'a pas donné de brillants résultats, tous les plants ayant été rongés par les vers blancs. Aussi, sera-t-elle changée en pépinière d'arbres fruitiers. L'arrondissement d'Orbe possède maintenant une pépinière, celle des Clées qui semble s'être mise courageusement à l'œuvre. Des onze arrondissements de notre canton, seul celui de Nyon ne compte aucune de ces intéressantes organisations. Celui de Payerne continue à tenir la tête avec 12 pépinières. Le rapport exprime toute sa gratitude pour le beau zèle et le dévouement déployé dans ce domaine par M. Vulliémoz, inspecteur forestier du dit arrondissement.

L'étendue totale des pépinières a augmenté de 23,70 ares en 1910. Si l'on fait entrer en compte celle des cinq installations dont le rapport a manqué (10,37 ares), l'étendue des cinquante pépinières était, à la fin de 1910, de 260,59 ares. Le nombre des pépinières dites de « commerce » va diminuant. Les autorités communales et les instituteurs semblent tous décidés à la suppression des installations qui n'ont que le but mercantile de produire des plants. Ils comprennent de mieux en mieux que la pépinière scolaire doit servir avant tout à l'instruction de l'enfant. C'est là une constatation fort réjouissante.

Il a été semé 78,2 kg de résineux et 24,9 kg de feuillus, soit au total 103,1 kg de graines forestières (104,5 kg en 1909).

Plusieurs pépiniéristes ont réclamé trop tard les graines dont ils avaient besoin. Il est rappelé à ce sujet que l'Etat fournit gratuitement les graines aux pépinières

scolaires. Elles doivent être réclamées, avant le milieu de février, aux inspecteurs forestiers d'arrondissement.

Trente pépinières ont pu extraire des plants repiqués en 1910 (25 en 1909). Ces plants se répartissent comme suit : 13 480 feuillus et 140 760 résineux, soit un total de 154 240 plants repiqués (en 1909 : 81 970).

Le nombre des écoliers travaillant dans les pépinières est actuellement de 1 240. M. Badoux constate avec plaisir, que cette fois, les indications à ce sujet sont complètes dans les rapports envoyés. A propos de ces derniers plusieurs émettaient des vœux, entre autres celui-ci : « Est-ce que la Société vaudoise des forestiers ne pourrait pas organiser, avec le subside de l'Etat, un cours pour instituteurs qui ont à diriger une pépinière scolaire ? Il est pris bonne note de ce vœu et la question sera mise à l'étude si les deux Départements que cela concerne s'y intéressent et en voient l'opportunité. Mais elle ne paraît pas urgente, car les conseils de MM. les inspecteurs forestiers sont suffisants pour orienter les instituteurs dans la conduite des travaux qui sont en somme peu compliqués. Il en est tout autrement pour la conduite d'une culture fruitière qui demande des aptitudes spéciales et des connaissances plus étendues.

En récapitulant, il est permis de dire qu'en 1910, les pépinières scolaires forestières vaudoises se sont développées normalement. Ce développement dénote de nombreux progrès : il suit une marche réjouissante et progressive. Souhaitons que, dans la suite, rien ne vienne l'entraver. Souhaitons également que le goût des petits écoliers, travaillant dans une pépinière, se maintienne, et que ces moments, passés au milieu des arbres, développent leur intérêt, leur esprit d'observation, et qu'ils apprennent à voir, à travers les arbres, la forêt avec tout ce qu'elle renferme : gibier, oiseaux, champignons, arbres, etc. Ce sera une belle et pratique leçon de chose. **A. Dumuid.**

NEUCHATEL. — **Conférences officielles dans les districts neuchâtelois.** — Elles ont eu lieu les 6, 7, 13, 14 et 16 décembre 1911, aux chefs-lieux respectifs des districts et sous la présidence de MM. les inspecteurs Latour et Barbier.

L'ordre du jour, partout le même, comportait deux points principaux, savoir : 1° Les tâches de l'école à faire à domicile. — 2° Nominations réglementaires diverses des représentants du corps enseignant primaire : *a*) au Comité central de la caisse de remplacement pour cause de maladie, *b*) à la Commission de vérification des comptes de la dite caisse, *c*) à la nomination des vérificateurs de comptes du Fonds scolaire de prévoyance et de leurs suppléants.

Les tâches de l'école à faire à domicile. —

Tandis que dans trois districts on a voté des conclusions, dans trois autres on s'est borné à discuter la question et les rapports présentés sans juger nécessaire un vote de conclusions. Voici une très brève analyse du travail accompli à ce sujet dans nos districts.

A Neuchâtel M. Voillat, instituteur au Landeron, rapporte et présente les conclusions principales suivantes :

Les tâches orales à domicile doivent être considérées comme la préparation ou le complément indispensable de certaines leçons. Il faut donc les maintenir pour que le travail de la classe porte tous ses fruits.

Comme devoirs domestiques oraux on imposera :

a) au degré inférieur : des tâches d'observation, de vocabulaire et des exercices de mémoire.

b) au degré moyen : mêmes genres de devoirs plus des tâches de géographie, d'histoire et de grammaire.

c) au degré supérieur : mêmes genres de devoirs plus des tâches d'instruction civique, d'arithmétique et de toisé.

Les devoirs écrits à domicile ont quelques mérites. Toutefois ils présentent de nombreux inconvénients. Leur suppression ne saurait nuire aux résultats de l'enseignement.

A Boudry c'est M. Courvoisier, instituteur à Peseux, qui rapporte et conclut comme suit :

Les travaux scolaires à domicile sont un excellent moyen de récapitulation. Ils ont l'avantage de faire gagner du temps; ils contribuent au maintien de la vie en famille là où les parents comprennent leur devoir envers leurs enfants.

Ils sont un précieux auxiliaire pour développer la volonté, le sentiment du devoir et l'esprit d'initiative chez les écoliers.

Les travaux domestiques doivent être choisis de manière à répondre aux capacités moyennes de la classe et se rapporter à des leçons préalablement étudiées.

Ces travaux doivent être courts et faciles pour permettre aux élèves de les faire sans le secours d'autrui.

On ne donnera dans le degré inférieur que des tâches orales exigeant un travail d'une durée de 30 minutes au maximum. Dans les degrés moyen et supérieur, on ajoutera aux tâches orales quelques devoirs écrits, courts et faciles d'une durée de 60 minutes environ.

Au Val-de-Travers, M. Bornoz rapporte et conclut en résumé au maintien des travaux domestiques dans de justes limites et en tenant compte du milieu où l'enfant est appelé à vivre.

Au Val-de-Ruz, comme du reste au Locle et à la Chaux-de-Fonds, il y avait deux rapporteurs dont une demoiselle et un monsieur dans chaque district. Le féminisme à la montagne neuchâteloise est plus à la mode que sur les rives du lac où l'on pratique encore trop l'égoïste « hominisme ! »

Mlle L. Matthey, institutrice à Fontainemelon et M. E. Perrin, instituteur à Cernier font adopter par la conférence les conclusions suivantes :

Les tâches de l'école à faire à domicile sont un lien nécessaire entre l'école et la famille; elles développent le sentiment du devoir et l'esprit d'initiative; elles sont un puissant auxiliaire pour le maître, en conséquence elles doivent être maintenues.

Les conclusions 2 et 3 sont identiques à celles qui sont rapportées ci-dessus du rapport de Boudry. Enfin, il y a deux conclusions nouvelles, que voici :

En contrôlant les devoirs domestiques, le maître tiendra compte du développement intellectuel, de l'état physique des élèves et du milieu dans lequel ceux-ci se trouvent placés.

On ne donnera pas de tâches : *a*) le samedi pour le lundi ; *b*) la veille des jours de congé, et pendant les vacances. *(A suivre.)*

JURA BERNOIS. — † **Edouard Perrin**. — Le doyen des instituteurs en fonctions du district de Courtelary s'est éteint aux Reussilles, près de Tramelan, le 27 janvier dernier, après 48 ans d'excellents services rendus à l'Ecole primaire de son village natal. Edouard Perrin était né le 17 décembre 1845, aux Reussilles, où son père cultivait un petit domaine. Le jeune garçon montrait du goût pour l'étude et ses parents l'engagèrent à suivre les leçons particulières données en vue du brevet par M. Célestin Huguelet, alors maître de la classe supérieure de Tramelan-dessus. Par suite de la désorganisation de l'Ecole normale de Porrentruy, qui ne recevait que des élèves catholiques, les candidats au brevet du Jura protestant tâchaient de s'en tirer comme ils pouvaient, pour arriver au diplôme. Perrin était âgé de 17 ans ; on lui confia l'école des Reussilles, et le jeune maître descendait tous les jours de la montagne au village, chez son directeur, pour se préparer à l'examen. La tâche était rude, mais le jeune adolescent était, non seulement plein de santé, mais de caractère solide et d'intelligence ouverte. Le succès ne pouvait manquer et Perrin fut breveté le 16 mai 1865. Il resta fidèle à son premier poste et ne le quitta jamais, malgré toutes les ouvertures qui lui furent faites de descendre au village.

Edouard Perrin a rendu des services dans l'administration de la commune et de la paroisse de Tramelan. C'était un homme essentiellement serviable, modeste et bon. C'était aussi un ami sûr et éprouvé sur lequel on pouvait compter. Comme instituteur, il avait de l'ordre et de la clarté, tant dans son enseignement que dans sa classe. Il aimait l'enfance et s'intéressait à l'avenir de ses élèves ; il était pour eux un homme de bon conseil et un exemple. Il a contribué aussi aux progrès de l'élevage et de l'agriculture dans ces hautes régions du Jura, où les succès agricoles sont soumis à beaucoup d'aléas.

Edouard Perrin a été inhumé, le 30 janvier, dans le cimetière de Tramelan-dessus. Un cortège funèbre imposant suivait le cercueil. Sur la tombe, M. l'inspecteur Gylam et M. Ed. Luginbühl, président du Synode libre du district, ont dit un dernier adieu à cet instituteur dévoué. Les collègues, dirigés par M. Langel, instituteur à Courtelary, ont chanté un chœur de circonstance pour celui dont la mémoire restera longtemps gravée dans leurs cœurs. H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Les leçons de français dans l'enseignement secondaire, sept conférences de Mlles Butts, MM. Bally, Cart, Dubois, Nussbaum, Rousseaux, Zumbach. — (St-Blaise, Foyer solidariste.)

Les sept études réunies sous ce titre ont été présentées dans des conférences organisées en été 1910 et dans l'hiver 1910-1911 par la Faculté des Lettres de Neuchâtel. Elles traitent, de façons fort diverses, parfois même contradictoires, de la méthode directe dans l'enseignement des langues modernes (Mlle Butts) ; de l'enseignement de la grammaire (M. Cart) ; de l'enseignement du latin basé sur la langue maternelle (M. Zumbach) ; des leçons de stylistique (étude raisonnée du vocabulaire) au degré secondaire (M. Bally) ; des lectures littéraires expliquées (M. Rousseaux) ; de la composition française (M. Dubois) ; en outre, M. Nussbaum présente une leçon de lecture française à des élèves de langue allemande.

Une idée commune relie ces études si diverses et donne au volume une certaine unité : c'est que tous les conférenciers préconisent l'emploi de la méthode inductive, c'est-à-dire l'enseignement direct des langues étrangères (la traduction étant admise comme contrôle et comme suprême recours), la grammaire apprise par les textes, la littérature par les auteurs, et chaque leçon faisant appel à l'activité et à l'initiative de l'élève. C'est là un fort beau programme, mais l'application intégrale n'en est peut-être pas des plus faciles dans les conditions actuelles de l'enseignement secondaire en Suisse. Comme le remarque justement Mlle Butts : « *La méthode directe est épuisante pour le professeur... En France, les professeurs de lycée ont un maximum de 16 heures de cours par semaine et ils peuvent employer la méthode directe. En Suisse, ils en ont parfois jusqu'à 30* [goûtez-vous la saveur de ce « parfois » ? ô maîtres secondaires vaudois, mes frères !] ; *je crois bien que, dans ces conditions, le malheureux maître de langues devra — pour ne devenir ni fou, ni idiot — adopter la méthode qui exige le minimum de préparation à la maison et de correction de cahiers : ce n'est pas la méthode directe !* »

M. Jean Cart expose avec brio l'anarchie qui bouleverse actuellement le royaume de la reine Grammaire et l'incertitude qui règne dans la nomenclature et dans les méthodes grammaticales. Il veut alléger le programme des écoles secondaires de toute l'érudition philologique dont certains maîtres gorgent leurs élèves aux dépens d'une connaissance approfondie de la langue *actuelle*.

La conférence de M. Ch. Bally sur « La stylistique », qu'il définit quelque part « la science de l'expression spontanée » est abondante en aperçus intéressants et instructifs. Je reprocherais cependant à l'auteur d'avoir codifié et systématisé de façon quelque peu pédantesque des exercices (comme la recherche des synonymes, des contraires, des différents sens d'un même mot, etc.) qui n'ont de valeur et de raison d'être que si on les pratique occasionnellement, dans les leçons de lecture par exemple ; employer tout ou partie d'une leçon *exclusivement* à ces exercices, serait dégoûter les élèves d'une étude qui les intéresse au contraire beaucoup quand elle n'est pas systématique.

Les travaux fort intéressants de M. Zumbach sur l'enseignement du latin et de M. Nussbaum sur la lecture française dans une classe allemande sont d'une portée plus spéciale, plus technique, comme du reste l'exposé de M. Rousseaux sur l'explication des auteurs et de M. Dubois sur la composition française. Mais aucune de ces conférences n'est indifférente : le lecteur y trouvera toujours matière à réflexion et à comparaison. Les professionnels y rencontreront souvent des indications précieuses et les profanes pourront s'y faire quelque idée de l'énorme complexité des questions d'enseignement. P. M.

Les « Boy Scouts », par P. Vuibert. Brochure gr. in-8°, avec six très belles planches hors texte. Librairie Vuibert, 0 fr. 75.)

Quand on a lu cette jolie brochure, au texte précis et substantiel, aux pittoresques illustrations, on connaît exactement ces « Boy Scouts » qui ont eu à travers le monde une fortune si extraordinaire et dont la *Ligue d'éducation nationale* cherche aujourd'hui à adapter les méthodes à l'esprit français.

PARTIE PRATIQUE

EN CLASSE

Lettre à un ancien. [1]

Ici même, vous nous avez dit, cher collègue, comment vous faisiez pour modérer les ardeurs intempestives de votre Alexis. Vous nous avouez avoir acheté un pantin de dimensions respectables, dont la mission était de vous remplacer de temps à autre, quand il s'agissait de ramener dans l'ornière ce terrible Alexis. En terminant vous nous dites que votre moyen n'est pas très pédagogique. A vrai dire, nous nous en doutions !

Je n'ai certes pas autant d'expérience que vous, cher collègue! Et il me serait difficile de signer ma lettre comme vous signez la vôtre; cependant mes dix années passées dans l'enseignement primaire vaudois m'autorisent en quelque sorte à faire entendre ma faible voix.

N'en déplaise à votre expérience de la gent écolière, il est des conséquences que vous n'avez pas prévues lorsque vous avez acheté votre pantin de bois. Je présume que vous étiez jeune alors, et que vous avez voulu rire un brin avec vos élèves. Cela devait sûrement être un agréable dérivatif que les mouvements de ce pantin, tandis que la classe tout entière piochait un problème. Et je comprends fort bien le rire homérique qui accueillit cette apparition. Vous dites que seul Alexis ne riait pas. Cela m'étonne, savez-vous ? En quoi donc est-il fait ce garçon ? Pour sûr, il a quelque chose d'extraordinaire! Il est doué d'une force de volonté surprenante que je lui jalouse, moi qui n'ai jamais pu retenir mon rire... La leçon fut bonne, dites-vous. Alexis se corrigea, je l'admets! Mais, je vous prie, qu'auriez-vous dit et surtout quelle tête auriez-vous faite si, au moment où vous agitiez les ficelles de votre pantin, l'inspecteur ou un membre de commission scolaire fût entré dans la classe. Votre première idée aurait été de cacher « la doublure d'Alexis » puisqu'il est convenu qu'Alexis est un pantin. Ensuite, le rouge aux pommettes et la sueur au front si vous piquez facilement des soleils ou pâle et les yeux hagards si vous avez des palpitations, vous auriez débité à votre visiteur une petite histoire embrouillée où il aurait été question d'élèves polissons, de pantins à punir puis, en terminant, vous auriez sûrement pataugé en voyant le sourire sceptique de votre interlocuteur. Vous savez qu'au village les potins vont aussi rapidement que le courant électrique. Donc, le soir même, on disait dans le village « que le régent, au lieu de faire son école, montrait des pantins aux gosses ». De cela, vous pouviez en être sûr.

Autre objection ! Comment voulez-vous qu'à notre époque de renchérissement de la vie nous mettions de l'argent à des pantins. Je dis « des » étant persuadé que pour finir chaque élève aurait eu son sosie. C'était bon, autrefois, de votre temps, quand les bons villageois, chaque fois qu'ils tuaient le porc, vous apportaient un mètre de saucisse à rôtir. Les temps ont changé. Où voulez-vous prendre, cher collègue ? Nos escarcelles sont vides. Ce n'est pas pour rien

[1] Voir *Educateur* 1903 p. 72.

que notre ami Adrien Dumuid demande, pour nous tous, une augmentation de traitement. Comment voulez-vous qu'on nous écoute en haut lieu si l'on apprend que nous avons de l'argent à mettre à des pantins.

Croyez-en ma jeune expérience, cher collègue, laissez les pantins dans les bazars, car nous en avons suffisamment en classe. PAUL CH.

Je lisais récemment dans un journal le compte rendu d'une *Leçon de morale* donnée par M. Charles Wagner à un nombreux auditoire d'enfants des écoles primaires genevoises. Le sujet traité avait pour titre : *La Hache et la Clef ou de la bonne façon de traiter les uns et les autres.*

Voici un extrait du dit article :

..... M. Ch. Wagner annonce à son jeune auditoire qu'il s'est assuré l'aide de deux collaborateurs. « Le premier, le voici ! » Et tirant de sous la tribune une hache au fer étincelant, il la brandit d'un geste superbe, arpentant le podium à grands pas, comme s'il cherchait un adversaire à frapper. Puis, revenant à la tribune, il présente son second collaborateur, une clef de dimension puissante, qu'il manie avec prudence et douceur, comme un propriétaire désireux de ménager la serrure de son immeuble. Inutile d'ajouter qu'un éclat de rire général accueille ses deux présentations et la façon dont elles sont faites...

Et, dans ma naïveté, j'avais pensé que mon *pantin* ne ferait point trop mauvaise figure parmi la hache, la clef et les mille objets dont M. Wagner préconise l'emploi dans les leçons de morale. J'éprouvais même quelque fierté à m'être trouvé à cette occasion en communauté d'idées avec lui et j'espérais me fonder sur ce fait une sérieuse réputation pédagogique. Hélas! j'avais compté sans M. P. Ch. qui, d'un revers de main balaye mon château de cartes, m'accable sous les traits de sa cinglante ironie et me traite de *pantin !* Et dire que M. P. Ch. d'un coup a fait deux victimes! Car la *rougeur*, la *pâleur*, la *sueur*, qu'il m'a fait entrevoir m'ont fait courir un tel frisson dans le dos que j'ai fait disparaître le corps du délit. J'avais tout d'abord décidé de l'envoyer à mon jeune collègue embarrassé pour lui épargner des frais toujours onéreux par ce temps de vie chère, mais réflexion faite, j'ai préféré le livrer aux flammes

Et n'ai gardé de lui, loin des yeux indiscrets,
Qu'un peu de cendre grise au fond d'un pot de grès.

Et maintenant, M. P. Ch., un bon mouvement et dites-nous ce que vous auriez fait pour corriger le *terrible Alexis* ? L'ANCIEN.

DICTÉES DE RÉCAPITULATION

pour tous les degrés.

Médor.

Médor est un chien fidèle. Il garde la ferme avec vigilance. Il est docile et très intelligent. Il aime beaucoup son maître et toutes les personnes de la maison. Souvent il joue avec les enfants.

Le coq.

Le coq est le plus bel oiseau de notre basse-cour. Son plumage est superbe.

Sa crête lui donne un air princier. Sa démarche est fière et majestueuse. Il trône parmi les poules comme un roi au milieu de sa cour.

La pie.

« Je suis la pie, la pie joyeuse et babillarde. Je suis plus grosse que le moineau et je vole mieux que lui. Je suis moins grosse et moins lourde que la poule. Je suis brave, je suis gaie, je suis habile, je suis... — Oh ! répondit le pinson, tu es surtout bavarde, et les bavards, sache-le bien, sont des êtres insupportables. »

Le corbeau.

Je suis tout noir, dit le corbeau, mais je suis vigoureux et fort. Je suis plus gros que le rossignol mais plus petit que la poule. Je suis un grand mangeur de vers et d'insectes et je débarrasse les champs. En même temps, je suis sociable, je suis d'accord avec les corbeaux mes frères et nous voyageons toujours en troupe nombreuse.

Gai pinson.

Je suis le pinson, le pinson gai et railleur qui sautille vivement d'une branche à l'autre. Je suis friand d'insectes et de larves et je ne me lasse jamais de donner des coups de bec d'ici ou de là, partout où il y a un arbre à nettoyer, un fruit à protéger. Mais si je suis ardent à la chasse, je n'oublie pas que j'ai un gosier pour chanter et, dès que je suis éveillé, je fais retentir l'air de mon chant joyeux.

Le charlatan.

Un charlatan, revêtu d'un costume en serge rouge, se démenait sur une estrade enjolivée par des guirlandes de dents canines, incisives ou molaires enfilées dans des fils de laiton. Il débitait aux badauds attroupés une harangue où il se faisait fort d'enlever sans douleur (pour lui-même) les chicots les plus rebelles et les mieux enracinés, d'un coup de sabre ou de pistolet, au choix des personnes, à moins cependant qu'elles ne préférassent être opérées par les moyens ordinaires : « Je ne les arrache pas, s'écrie-t-il d'une voix glapissante, je les cueille. Allons, que celui d'entre vous qui jouit d'une mauvaise denture entre sans crainte dans le cercle, je vais le guérir à l'instant ! »

THÉOPHILE GAUTIER.

La première pipe.

Le fourneau une fois bourré, je l'allumai avec solennité et je tirai voluptueusement les premières bouffées. Quel bon tabac ! quelles jolies fumées blanches je lançai fièrement vers les arbres ! Le fripier avait raison, c'était doux comme du miel !

Au bout d'un quart d'heure, néanmoins, mon enthousiasme tomba peu à peu. Il me sembla que ma tête s'alourdissait. J'éprouvais un singulier malaise et j'avais le cœur légèrement barbouillé. Je posai ma pipe sur la mousse, espérant que cela passerait, mais cela ne passa pas. Ma tête tournait, mes yeux papillotaient ; des nausées me venaient aux lèvres et mon estomac se soulevait. Je n'eus que le temps de me pencher sur le bord du talus... J'étais ridiculement malade et je vomissais avec des efforts qui retournaient les entrailles. Le châtiment commençait.

A. THEURIET.

La conquête des ailes.

Le siècle dernier mit à notre service la vapeur et l'électricité. Il transporta l'homme, ses produits, sa pensée, sa voix même à travers l'espace.

Aujourd'hui, par les plaines solides ou liquides, par la brèche des montagnes éventrées, par le canal ouvert des isthmes percés, l'homme va, plus rapide toujours, dévorant en moins de temps des distances plus longues. De distances, c'est à peine si l'on en peut parler encore, aujourd'hui que les extrémités de la terre ont été rapprochées.

Pour faire le tour du monde, des vacances d'étudiant suffisent. Voilà donc singulièrement rapetissée notre machine ronde; on y est à l'étroit, on y étouffe. De l'air, cherchons de l'air, plus d'air toujours!

D'ailleurs, la locomotion sur la terre et sur l'eau, c'est une affaire faite, où il n'y a plus que des retouches à donner. Alors, mal à l'aise entre des bornes, répugnant à des limites et obéissant à la loi qui lui commande l'effort perpétuel, l'homme, au lieu des coups d'œil furtifs et intermittents vers le haut, y a fixé son regard. Maître et roi « de la terre et de l'onde », il a décidé la conquête de l'air.

Dans ces dernières années, le problème s'est posé en plusieurs pays: diriger le ballon, ou bien inventer une machine volante? Des hommes y ont appliqué la volonté et la patience de leur esprit, et c'est une histoire magnifique, celle de ce travail. Des essais ont attiré l'attention publique; des catastrophes l'ont émue; toute cause qui a des martyrs est sacrée grande cause.

Peu à peu, le ballon dirigeable assurait sa marche, et l'aéroplane disciplinait ses ailes. Enfin les grandes preuves furent faites: le dirigeable du comte Zeppelin voyagea dans les airs d'Allemagne; un matin, Blériot s'envola de la côte de France.

E. Lavisse.

MON CAHIER D'ÉCRITURE (*suite.*)

Voir *Educateur* 1911, page 286.

Page 35.

En titre, entre les lignes 3 et 4 : Autorités communales. *Sur la 5e ligne, un trait. En sous-titre, sur la 7e ligne:* Le Conseil général (ou communal). *Dès la 9e ligne :* Le Conseil général de notre commune compte actuellement 67 membres. Il est présidé par M..... *14e ligne, un trait. En sous-titre, sur la 16e ligne:* La Municipalité. *Dès la 18e ligne :* Notre Municipalité est composée de M....., syndic et de 4 (6 ou 8) municipaux, qui sont: MM....; M... est secrétaire municipal et M..., boursier communal. *Sur la 27e ligne, un trait et, en sous-titre, sur la 29e :* La Commission scolaire. *Dès la 31e ligne :* Nous avons une Commission scolaire de 3 membres dont font partie M..., président, et MM..... *36e ligne, un trait et sur la 39e* : date et signature.

Page 36.

En titre, entre les lignes 3 et 4 : Autorités cantonales. *Un trait sur la 5e ligne et, en sous-titre, sur la 7e* : Le Grand Conseil. *Dès la 9e ligne* : L'autorité législative du Canton de Vaud est le Grand Conseil qui compte actuellement 236 dé-

putés. *Un trait sur la 12e ligne et, en sous-titre, au milieu de la 14e :* Le Conseil d'Etat. *Dès la 16e ligne* : C'est le pouvoir exécutif du canton. Il est composé de 7 membres, qui ont chacun la direction d'un département; ce sont : MM. Camille Decoppet, instruction publique et cultes; Ferdinand Virieux, finances; Isaac Oyex-Ponnaz, agriculture et commerce; Robert Cossy, justice et police; Adrien Thélin, intérieur; Eugène Fonjallaz, militaire, et Paul Etier, travaux publics. *Sur la 31e ligne, un trait et, en sous-titre, sur la 33e* : Le Tribunal cantonal. *Dès la 35e* : Composé de 9 juges, il représente le pouvoir judiciaire du canton. *36e ligne, un trait, puis* date et signature *sur la dernière ligne.*

Page 37.

Entre les lignes 3 et 4 : Autorités fédérales. *Dès la 7e ligne* : En Suisse, le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée fédérale, composée du Conseil national et du Conseil des Etats, le pouvoir exécutif par le Conseil fédéral et le pouvoir judiciaire par le Tribunal fédéral.

A Berne siègent les autorités fédérales, sauf le Tribunal fédéral, qui, depuis 1874, réside à Lausanne. *En sous-titre, sur la 21e ligne* : Le Conseil fédéral. *Dès la 23e ligne* : Ce conseil comprend 7 membres, qui sont : MM. Ad. Deucher, de Thurgovie ; Ed. Muller, de Berne ; Marc Ruchet, de Vaud ; Robert Comtesse, de Neuchâtel ; Louis Forrer, de Zurich ; A. Hoffmann, de St-Gall, et J. Motta, du Tessin. *Un trait sur la 32e ligne. Sur la 34e ligne* : Monsieur Louis Forrer *et sur la 36e* : est président de la Confédération suisse pour 1912. *Un trait sur la 37e, puis* date et signature *sur la dernière ligne.*

CALCUL ORAL.

Degré intermédiaire, 1re année.

Multiplication. — 6 premières centaines.

1. Combien d'unités font 10, 40, 30, 20, 50 dizaines ?
2. On achète des timbres de 20 centimes. Combien payera-t-on pour 5, 7, 9, 12, 20 de ces timbres ?
3. Un mois a 30 jours. Combien de jours auront 7, 8, 10, 12, 6 mois ?
4. Une classe a 40 élèves. Combien d'élèves auront 10, 9, 5, 11, 8 classes semblables ?
5. Combien 2, 3, 5, 8, 10 pièces de 50 centimes font-elles de centimes ?
6. L'heure a 60 minutes. Combien de minutes auront 5, 2, 4, 7 h. ?
7. Un ouvrier reçoit 70 centimes l'heure. Combien recevra-t-il en 3, 5, 4, 7 heures ?
8. A 80 centimes le l. de vin, combien de centimes payera-t-on pour 3, 6, 2, 4, 5 litres ?
9. Un jeune employé gagne fr. 90 par mois. Que recevra-t-il en 2, 4, 3 mois ?
10. Changer en centimètres 1 m., 3 m., 2 m., 5 m. ?
11. Un habillement coûte fr. 60. Combien payera-t-on pour 8 vêtements semblables et combien me rendra-t-on sur fr. 500 ? (fr. 20)

12. Un garçon de peine a travaillé à fr. 80 par mois pendant la moitié de l'année. Combien a-t-il reçu ? (fr. 480)

13. Un champ a produit 120 gerbes, un autre champ en a produit 4 fois plus, plus 20 gerbes. Combien cela fait-il ? (500)

14. Pour payer 7 kg. de sucre à 60 centimes, je donne fr. 5. Combien me rend-on ? (fr. 0,80)

15. Un homme qui a 6 filleuls leur donne à chacun fr. 30, puis de nouveau à chacun fr. 20. Combien lui a-t-il fallu d'argent ? (fr. 300)

16. Pour s'acquitter d'une dette de fr. 400, mon voisin me donne 70 pièces de fr. 5 et 4 de fr. 10. Me doit-il encore quelque chose et combien ? (Encore fr. 10)

17. J'ai acheté 4 kg. de cassonade à 40 centimes le kg. et 5 kg. de riz à 50 centimes. Combien dois-je ? (410 centimes)

18. Une source fournit 160 l. par minute. Combien en donne-t-elle en 3 minutes ? (480 l.)

19. D'un tonneau de 500 l. on a pris 9 l. par jour pendant le mois de juin. Combien en reste-t-il de l. ? (230 l.)

20. J'ai 12 napoléons et 13 écus. Combien ai-je de francs ? (fr. 305)

M. à L.

MATIÈRE POUR LEÇONS DE GYMNASTIQUE DONNÉES DANS UNE SALLE D'ÉCOLE DE CAMPAGNE

D'après le tableau de Kumlien.

Classe mixte. — 23 élèves : 12 jeunes filles ; 11 garçons.
Age : 11 ½ à 13 ½ ans.

1. Position d'*attention* = Garde à vous. Repos.

Tenue de la tête ; ceinture effacée ; épaules en arrière, bras tendus, doigts allongés.

2. Position des *mains* : 1. aux hanches ; 2. aux épaules ; 3. à la nuque ; 4. à la poitrine.

3. Dans la position d'un pas : en avant ; en arrière ou de côté, bras fléchis, mains aux épaules : Tendre les bras de côté ou en haut en se soulevant sur la pointe des pieds.

Lentement puis rapidement.

4. *Mouvements respiratoires* : 1. Lever les bras de côté en haut avec élévation sur les pointes de pied et *inspiration* par le nez. 2. Baisser les bras par le côté en reposant les talons et *expiration* par le nez.

5. *Mouvements de la tête*, mains aux hanches : *Fléchir la tête* : en avant ; en arrière ; de côté : à gauche, à droite.

Tourner la tête : à gauche, à droite.

6. Mains aux épaules (avant-bras levés par le côté), passer à la position mains à la poitrine ; lancer les av.-bras de côté (paumes dessous) ; rotation des av.-bras plusieurs fois = paumes dessus, en arrière, fermer et ouvrir les mains ; mains à la nuque, mains aux hanches, puis mains en bas.

7. *Mouvements du tronc :* Sauter à la station écartée, mains aux épaules, puis :

a) fléchir le corps : en avant, en arrière, de côté : à gauche, à droite.

b) incliner le corps en avant, puis tendre les bras en haut *lentement,* retour aux épaules *rapidement*, redresser le corps. Idem en arrière.

c) tourner le corps, mains à la poitrine, lancer les av.-bras de côté et retour ; à gauche puis à droite.

8. Se soulever sur la pointe des pieds, mains à la nuque ; fléchir les jambes à fond lentement ; tendre les bras de côté ; retour mains à la nuque ; tendre les jambes ; reposer les talons en baissant les bras par le côté.

9. Dos appuyé contre la muraille : Lever les bras en haut.

Idem avec petit éloignement du mur. Aussi avec station écartée et élévation sur les pointes.

10. De la station normale, mains aux épaules ; (aussi de la station écartée).

Incliner le corps en avant ; tendre les bras en haut ; fléchir le corps en avant, mains touchant le plancher ; relever le corps à l'inclinaison (d'abord mouvement des bras), fléchir les bras mains aux épaules ; relever à la position droite, bras de côté en bas.

11. De la station normale, pieds fermés, mains à la poitrine :

Tourner le corps ; lancer les av.-bras de côté ; mains à la nuque ; retour bras de côté ; puis mains à la poitrine et face en avant.

A gauche, puis à droite.

12. *Equilibre.* Mains aux hanches.

Lever les jambes alternativement en avant, en arrière, ou de côté. Aussi en forçant l'inclinaison du corps inversement au lever de la jambe.

Lever une jambe fléchie (en avant) et la tendre : en avant ; en arrière ; ou de côté ; retour jambe fléchie et la baisser.

13. *Mouvements respiratoires* en levant et en reposant les talons, bras de côté en haut, et les baisser également par le côté.

14. Mains à la poitrine. Poser les jambes alternativement en arrière, en avant ou de côté en fléchissant la jambe stationnaire et en lançant les av.-bras de côté

15. Pieds écartés, mains aux épaules.

Elévation sur la pointe des pieds, fléchir les jambes, en tendant les bras en haut, tendre les jambes, bras fléchis, mains aux épaules ; reposer les talons, mains en bas.

16. *Préparation au saut.*

a) impulsion : Position initiale : Station droite, bras en haut ; fléchir les jambes, bras en arrière et se relever vivement bras en haut.

b) chute : Position initiale : Station droite (normale), fléchir vivement les jambes en levant les bras en haut et se relever vivement en baissant les bras.

17. Combiner les exercices 16 avec des sautillements sur place, par exemple : 4 sautillements sur place, puis exécuter le *a)* 16. Idem *b)* 16.

18. Fléchir lentement les jambes à fond, mains à la nuque ; $^1/_2$ extension des jambes, bras de côté, paumes dessus ; tourner la tête à gauche, puis à droite ; mains aux hanches ; tendre les jambes ; reposer les talons, mains en bas.

19. Marcher en avant et en arrière sur la pointe des pieds : 3 pas et fermer.

Marcher en avant 3 pas et $^1/_2$ tour, départ gauche : $^1/_2$ tour à droite.

Idem départ droite.

Marcher sur la pointe des pieds, jambes tendues, mains aux hanches.

Pas changé.

20. Mouvements respiratoires.

a) effacement des épaules.

b) en levant les bras en avant en haut et les baisser par le même chemin.

c) en levant les bras de côté en haut et les baisser par le même chemin.

d) avec cercle des bras : lever comme *b)* baisser comme *c)* en tirant bien sur les épaules.

Aussi avec élévation sur les pointes et reposer les talons.

Aussi avec flexion et extension des jambes.

Nota. — Pour l'exécution des exercices, les élèves seront placés dans les couloirs de la salle et les espaces compris entre les bancs.

Il va sans dire que les fenêtres seront ouvertes.

E. Hartmann et E. Richème, professeurs de gymnastique.

ARITHMÉTIQUE

Solution du problème pour les maîtres.

Quel est le côté du carré dont la surface s'écrit *aabb* ? Soit x le côté du carré, x^2 la surface. On aura

$$x^2 = 1000\,a + 100\,a + 10\,b + b = 1100\,a + 11\,b = 11\,(100\,a + b) \quad (1)$$

11 divisant le second nombre de l'égalité divise son équivalent x^2. Or, un carré renferme tous ses facteurs premiers à la 2e puissance, donc x^2 contient 11^2 et x contient 11.

x est plus petit que 100, soit d le chiffre de ses dizaines et u celui de ses unités, on a $x = 10d + u$ et $d = u$, puisque x est divisible par 11, donc $x = 11\,u$ et $x^2 = 11^2\,u^2$.

L'éq. (1) donne alors $x^2 = 11^2\,u^2 = 11\,(100\,a + b)$

$$\text{ou} \quad 11\,u^2 = 100\,a + b$$

$$u^2 = 9\,a + \frac{a+b}{11}$$

$a + b$ est donc multiple de 11, ce qui implique $a + b = 11$, puisque $a < 10$ et $b < 10$ (On ne saurait avoir $a + b = 0$).

$$\text{Donc} \quad u^2 = 9\,a + 1$$

$$u^2 - 1 = (u+1)\,(u-1) = 9\,a$$

$u + 1$ et $u - 1$ diffèrent de 2, donc pour que le produit contienne le diviseur 9, il faut qu'un des facteurs le contienne ; $u - 1$ ne saurait être égal à 9, car alors $x = 10$, inadmissible. Donc $u + 1 = 9$ et $u = 8$, d'où $d = 8$. Le nombre cherché est alors 88 et son carré 7744.

Ont répondu juste : MM. E. Perret à La Chaux-de-Fonds ; A. Pilet, Penthaz ; C. Voillat, au Landeron, dont nous publions la solution, simplifiée pour les besoins du journal par M. à L.

LAUSANNE. — IMPRIMERIES RÉUNIES. (S. A.)

ÉCOLE DE COMMERCE DE DÉLÉMONT

Mise au concours

Place de **maître principal** pour l'enseignement des branches suivantes : Français, Italien, Histoire, Géographie, Physique, éventuellement Anglais et sténographie.

Traitement initial : **3600 fr.**

Entrée en fonctions : mi avril 1912. Délai d'inscription avec curriculum vitæ : **fin février 1912.**

S'adresser à M. J. RUEDIN, président de la commission. H. 251 D.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

Morges. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître spécial chargé, dans les classes inférieures du Collège de Morges, de l'enseignement du français, de l'arithmétique et de l'allemand.

Traitement initial : 2700 fr. Augmentations trisannuelles de 50 fr. Maximum 3000 fr.

Entrée en fonctions en avril 1912.

Adresser les inscriptions, avec un **curriculum vitæ,** au Département de l'Instruction publique, 2me service, jusqu'au 23 février, à 6 h. du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Ecoles primaires

FAOUG. — Une place de maîtresse d'école enfantine et des travaux à l'aiguille est au concours.

Fonctions légales.

Traitement 550 fr. par an, pour toutes choses.

Adresser les offres de service au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 1er service, jusqu'au 27 février 1912, à 6 h. du soir.

ÉCOLES NORMALES

Admissions

La Direction recevra les inscriptions **jusqu'au 18 mars.**

Les examens auront lieu :

Pour la **IIIme classe des filles,** lundi et mardi, 1 et 2 avril.

Pour la **IVme classe des garçons,** mardi et mercredi 2 et 3 avril.

Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille) mercredi et jeudi 3 et 4 avril.

Les examens commenceront chaque jour à 7 heures du matin.

Renseignements et programmes à la Direction.

Lausanne, le 20 janvier 1912. H. 30451 L

On demande

pour le printemps, une institutrice à **l'Orphelinat de jeunes filles de Morija près de Berne.**

Enseignement : Arithmétique, géographie, allemand, chant, dessin, ouvrages.
Traitement initial : 600 fr. plus logement et entretien.
Adresser les inscriptions au pasteur Alex. Morel, Nydeck 13, Berne.

L'ÉLÉGANCE

n'est pas donnée à tout le monde

mais la **COUPE** *de la*

MAISON MODÈLE

EN DONNERA A CEUX QUI N'EN ONT PAS !

VÊTEMENTS

& CHEMISERIE

Façon élégante et soignée.

COSTUMES SPORT.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE.

L'escompte de 10% est toujours accordé à 30 jours aux membres de la SPV. sur nos prix connus.

10%

Echange

Un instituteur de Zurich désire mettre en pension son fils de 14 ans, qui veut apprendre le français, en échange d'un garçon du même âge.
Adresser les offres à la Gérance de l'Educateur.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève,** fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. **15.993.000.**

Fonds total plus de fr. **121.827.000. Assurances en cours** plus de fr. **237.107.000**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande,** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

MEUBLES

riches et ordinaires. — Trousseaux pour la ville et la campagne. - Bureaux américains. — Chambres complètes pour pensionnaires.

La maison Pochon frères, à Lausanne, considérablement agrandie dans ses nouveaux locaux, place Centrale, avise le corps enseignant qu'elle accorde, comme auparavant, des facilités de payement moyennant garanties sérieuses.—**Discrétion**.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHATEL

Téléphone **Rue Colombière, NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

IMPRESSIONS

pour Communes, Sociétés, etc., sont promptement exécutées et à des prix modérés aux

IMPRIMERIES RÉUNIES, (S. A.) LAUSANNE.

Editions FŒTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON (suite)

Chœurs à 2 et à 3 voix égales, a capella

Prix nets

North, Ch. Fête scolaire . . . —.25
— Chant de promotions . . . —.25
Rousseau, J. Le Jour de Noël, à 3 voix . . . . . —.25
— Voici Noël, à 3 voix . . . —.25
— Joie de Noël, à 3 voix . . . —.25
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix . . . . . —.25
— Le sapin de Noël, à 3 voix . —.25
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix . . . . . —.25
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix —.25
— Voici Noël ô douce nuit, à 3 voix . . . . . —.25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix —.25
— Chantons tous Noël, à 3 voix. —.25
Sachs, L. Le printemps vainqueur —.25
de Faye-Jozin, F. La chanson du vieux moulin, à 2 voix. .. —.50
— Le même, à 3 voix. . . . —.50
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K. Noël, à 2 voix . —.25
North, C. Paix sur la terre, 2 voix —.25
Grunholzer, K. Gloire à Jésus, à 2 voix . . . . . —.25
Uffoltz, P. Cloches, sonnez, à 2 voix . . . . . —.25
Meister, C. O sainte nuit, 2 voix —.25
Grunholzer, K. Lumière de Noël, à 2 voix . . . . . —.25
Harnisch. A. Vœux de nouvelle année . . . . . —.25

H. Giroud

Nouvelle collection de 25 chœurs d'hommes. 1 volume relié, Fr. 2.50.

Hochstetter, J.

Stances à l'Helvétie, pour baryton solo et chœur d'hommes, avec accompagnement de piano. Partition et parties, net, Fr. 2.— Le chœur seul, 25 cent.

Requiem pour Mignon

pour chœur, soli et orchestre ou piano. (Numéro facile à intercaler dans un programme de concert.)
Musique de **R. Schumann.**

Hymne suisse

pour chœur d'hommes ou chœur mixte, avec orchestre ou piano.
Musique de **J. Lauber.**

24 chants populaires pour quatuor

à voix mixtes et accompagnement de piano.
Musique de **J. Lauber.**

Léo Sachs

Le Printemps vainqueur, quatuor vocal ou chœur mixte, avec piano.

S. Grandjean

20 compositions faciles pour orgue ou harmonium, net. Fr. 2.50.

La chanson des mois

soli et chœur de femmes avec accompagnement de piano et d'instruments à cordes (ad lib.).
Musique de **G. Pantillon.**

Hymne à l'aurore

pour chœur d'hommes avec accompagnement d'orchestre ou piano.
Musique de **G. Pantillon.**

Soleil du Léman

pour chœur d'hommes avec accompagnement d'orchestre ou piano.
Musique de **Ch. Mayor.**

Chansons lointaines

pour chœur mixte et orchestre ou piano
Paroles de **J. Olivier.**
Musique de **J. Bischoff.**

Léo Sachs

Hymne, quatuor vocal ou chœur mixte, avec piano.

Envois à l'examen

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIIIme ANNÉE. — N° 8. LAUSANNE — 24 février 1912.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Deruaz** Ad., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Sacconnex.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
Mes **Pesson,** Augusta, Genève.
Métral, Marie, Genève.
MM. **Martin,** E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.
Charvoz, A., instituteur, Chêne-Bourg.
Dubois, A., » Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** inspecteur, Corgémont.
Duvoisin directeur, Delémont.
Baumgartner, inst., Bienne.
Marchand, directeur, Porrentruy.
Mœckli, instituteur, Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Hoffmann,** F., inst., Neuchâtel.

Neuchâtel.

MM. **Latour,** L., inspecteur, Corcelles.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Huguenin, V., inst., Locle.
Steiner, R., inst., Chaux-de-Fonds

Vaud.

MM. **Magnenat,** J., instituteur, président de la Vaudoise. Renens.
Allaz, E., inst., Assens.
Barraud, W., inst., Vich.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Dufey, A., inst., Mex.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Giddey, L., inst., Montherod.
Lenoir, H., inst., Vevey.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Pache, A., inst., Moudon.
Panchaud, A., inst., St-Sulpice.
Petermann, J., inst., Lausanne.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Decoppet,** C., Conseiller d'Etat, Président d'honneur, Lausanne.
Briod, Ernest, instituteur, Président, Lausanne.
Porchet, Alexis, inspecteur, vice-président, Lausanne.
MM. **Savary,** Ernest, inspecteur, secrétair Lausanne.
Cordey, J., instituteur, trésorier-gérant, Lausanne.
Guex, François, directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. **LAUSANNE** — Rue du Seyon, 19, **NEUCHATEL**
Téléphone Rue Colombière, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Funèbres Lausanne.

Echange

Un instituteur de Zurich désire mettre en pension son fils de 14 ans, qui veut apprendre le français, en échange d'un garçon du même âge.
Adresser les offres à la Gérance de l'Educateur.

Un ouvrage indispensable à la portée de tous

Larousse médical illustré

Encyclopédie médicale à l'usage du grand public, merveilleusement illustrée, en grande partie par la **photographie d'après nature,** et contenant de nombreuses et superbes **planches en couleurs ;** le guide le plus pratique, le plus moderne, le plus sérieusement documenté qui ait jamais été publié en matière de médecine et d'hygiène, indispensable dans toutes les familles. **(Demander le prospectus.)**

Le **Larousse médical illustré** paraît par fascicules hebdomadaires à **60** centimes depuis le 3 février ; il comprendra de 48 à 50 fascicules et formera un magnifique volume in-4° de 1 100 à 1 200 pages.

Prix de faveur jusqu'au 15 Mars 1912

pour la souscription à l'ouvrage complet

En fascicules au fur et à mesure de la publication ou en un volume broché livrable à l'achèvement . . . . . **26** fr.
En un volume relié demi-chagrin, livrable à l'achèvement . . . . . **32** fr.

Payable 5 francs tous les deux mois

On souscrit à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

Pension.

Une **jeune fille** (ou un jeune garçon) trouverait pension à conditions favorables. — Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. — Maison placée dans une excellente situation. — Vie de famille. — Piano. — Ecole secondaire. — A disposition: références d'anciens et anciennes pensionnaires.

S'adresser à M. N. Tschopp, ancien instituteur, inspecteur des pauvres. **Liestal.**

ÉCOLE DE COMMERCE DE DÉLÉMONT

Mise au concours

Place de **maître principal** pour l'enseignement des branches suivantes : Français, Italien, Histoire, Géographie, Physique, éventuellement Anglais et sténographie.

Traitement initial : **3600 fr.**

Entrée en fonctions : mi avril 1912. Délai d'inscription avec curriculum vitæ : **fin février 1912.**

S'adresser à M. J. RUEDIN, président de la commission. H. 251 D.

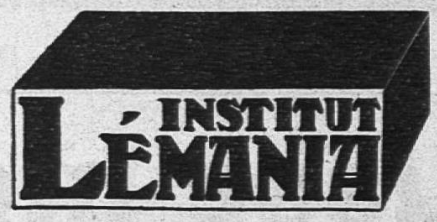

Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation **approfondie** et rapide
aux **BACCALAURÉATS** (scientifique et classique),
à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**
et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL,**
300 élèves en 2 3/4 ans, 95 % de succès

L'ÉLÉGANCE

n'est pas donnée à tout le monde

mais la **COUPE** *de la*

MAISON MODÈLE

EN DONNERA A CEUX QUI N'EN ONT PAS !

VÊTEMENTS

& CHEMISERIE

Façon élégante et soignée.

COSTUMES SPORT.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE.

L'escompte de 10 % est toujours accordé à 30 jours aux membres de la SPV. sur nos prix connus.

10 %